

Hérouville-Saint-Clair, le 1^{er} août 2006Monsieur le Directeur
de l'établissement AREVA de La Hague
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INS- 2006-ARELHF-0007 du 1^{er} février 2006.

N/REF : DEP-DSNR CAEN-0488-2006.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993, une inspection annoncée a eu lieu le 1^{er} février 2006 sur les installations nucléaires de base de l'exploitant COGEMA à La Hague, sur le thème du confinement statique et dynamique.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 1^{er} février 2006 concerne le confinement statique et dynamique des ateliers des installations nucléaires de base 116 et 117 en exploitation. Les inspecteurs ont passé en revue l'application des engagements pris par l'exploitant à la suite de l'analyse des événements du passé. En particulier, ont été examinés :

- les actions réalisées à la suite de l'analyse des événements concernant des faibles fuites constatées les 22 avril 1997 et 24 février 2001 ;
- les améliorations de conduite des systèmes de ventilation des procédés ;
- les résultats des essais de vérification de fonctionnement des principaux systèmes de détection et de reprise d'éventuelles fuites.

Au vu de cet examen par quadrillage, l'organisation définie et mise en œuvre sur le site pour le confinement semble satisfaisante. Conformément à ses engagements, l'exploitant continue ses actions. Elles concernent notamment les essais de vérifications des systèmes de détection et de reprise d'éventuelles fuites dans les galeries et caniveaux actifs de solutions de haute et de moyenne activité.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

Néant.

B. Compléments d'information

B.1. Contrôles des alarmes et des dispositifs de reprise de fuite.

Les contrôles des alarmes de détection de fuite liquide et des dispositifs de reprise associés sont programmés au premier semestre 2006 pour ce qui concerne certaines galeries et caniveaux incluant des tuyauteries véhiculant des solutions actives (activité bêta gamma supérieure à 7,4 TBq/litre ou concentration en plutonium supérieure ou égale à 7,7 g/litre). Ces contrôles ont été demandés par lettre DEP-DSNR CAEN 0437-2005 du 2 juin 2005 (inspection du 19 mai 2005).

Je vous demande de me transmettre le bilan des contrôles des alarmes de détection de fuite liquide et des dispositifs de reprise associés, pour ce qui concerne les galeries et caniveaux actifs.

B.2. Alarmes de défauts de fonctionnement de moyens de conduite d'unités.

Malgré des demandes répétées des inspecteurs des INB, lors d'inspections précédentes, il a été constaté des problèmes de gestion des alarmes au niveau des postes de conduite. En effet, en salle de conduite de l'atelier T4 de moyenne activité plutonium de l'usine UP3-A, les inspecteurs ont remarqué cinq postes de conduite présentant soit des alarmes rouges permanentes de défauts systèmes (DS) soit des défauts de communication (DC) :

- poste n° 4006 utilisé notamment pour le deuxième cycle plutonium et le traitement solvant : DC
- poste n° 4008 utilisé notamment pour la conduite du troisième cycle plutonium : DC (apparu lors de l'inspection)
- poste n° 4009 utilisé en redondance du poste 4008 : DC
- poste n° 4012 utilisé notamment pour la conduite de la ventilation de procédé : DC
- poste n° 4016 utilisé pour la conduite de différentes unités : DC et DS.

Le traitement de ce type de défauts est répertorié sur le cahier des indisponibilités et fait l'objet de changement de matériels. Quatorze indisponibilités y ont été notées en six mois, et résolues dans la journée. Or, il est apparu que depuis l'instauration d'une demande de prestation générique de septembre 2005, toutes les indisponibilités de moyens de conduite n'ont pas été systématiquement répertoriées.

Je vous demande de me fournir le bilan des défauts rencontrés sur les postes de conduite d'installation de votre établissement et celui des actions correctives et préventives effectuées.

Je vous demande de m'indiquer les dispositions retenues dans le cas où deux postes de conduite redondants seraient affectés par des alarmes autres que des alarmes de procédé.

C. Observations

Néant.



.../...

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas **deux mois**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,
Le chef de division,

Signé par

Olivier TERNEAUD

